

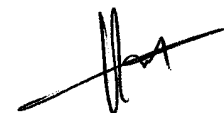
## EURL A2C CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros

Siège social : 17 avenue Jean Moulin 13100 AIX EN PROVENCE

RCS AIX EN PROVENCE 483 592 648

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JUILLET 2009

v  
copie certifiée  
conforme à  
l'original. v  


L'an deux mille neuf, le quinze juillet, à 11 heures,

Au siège social à AIX EN PROVENCE,

Monsieur Cyril PARISI, demeurant 37 Traverse de la Michèle Les Jardins d'Azur n° 135  
13015 Marseille.

Associé unique de la société A2C CONSEIL,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- ✓ Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Intervenant volontaire : Elodie PARISI.

#### PREMIERE DECISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Cyril PARISI de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

- ✓ **Mademoiselle Elodie PARISI**, née le 20 mai 1980 à Marseille  
Demeurant à la voilerie, 3 allée cabreto, 13170 LES PENNES MIRABEAU

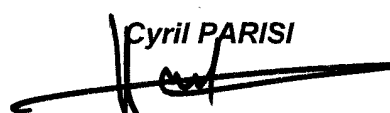
Elodie PARISI accepte ses fonctions de gérant pour une durée illimitée

Mademoiselle Elodie PARISI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

#### DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

  
Cyril PARISI